Chère cliente, cher client,

Nous vous remercions d'avoir choisi ces cannes de sucre d'orge à LED qui apporteront un air de fête gourmand et fantaisiste dans la décoration de Noël de votre jardin - tout en vous faisant faire des économies d'énergie.

Afin d'utiliser au mieux votre nouveau produit, veuillez lire attentivement ce mode d'emploi et respecter les consignes et astuces suivantes.

Contenu

- Cannes de sucre d'orge solaires à LED
- Cellule solaire
- Piquet
- Raccords
- Mode d'emploi

Consignes préalables

- Choisissez un emplacement suffisamment ensoleillé tout au long de l'année (au moins plusieurs heures par jour).
- Cet emplacement ne doit pas se trouver à proximité d'une source lumineuse importante. En effet, un lampadaire ou toute autre source d'éclairage empêche le capteur lumineux intégré de détecter l'obscurité - et donc la guirlande de s'allumer.
- La cellule solaire doit être nettoyée régulièrement, car il suffit de quelques salissures pour diminuer fortement la capacité de chargement.

Montage

1. Assemblez le piquet et plantez-le dans la terre. Utilisez la pièce de raccord pour fixer l'unité de commande.
2. Placez ensuite les cannes de sucre d'orge à LED dans la position souhaitée.

Mise en marche

1. Avant de mettre l'appareil en marche, rechargez tout d'abord complètement la batterie (NiMH type AA 300 mAh). Laissez la batterie se charger pendant environ 8 heures au soleil.
2. Après le chargement, si vous placez l'interrupteur Marche/Arrêt sur S, les cannes de sucre d'orge brillent en continu. Si vous placez l'interrupteur Marche/Arrêt sur F, les LED clignotent.
3. Dès que le capteur ne détecte plus de lumière, il allume la guirlande automatiquement.

Remplacer la batterie

Si, malgré un chargement complet de la batterie, les cannes de sucre d'orge à LED ne brillent plus que faiblement, cela signifie que la batterie a atteint sa limite de capacité de chargement et doit être remplacée :

1. Dévissez les trois vis situées au dos de la cellule solaire et ouvrez cette dernière.
2. Retirez la batterie.
3. Insérez uniquement des batteries du même type (AA NiMH 300 mAh) et veillez à respecter la polarité lors de la mise en place.

Consignes de sécurité

- Ce mode d'emploi vous permet de vous familiariser avec le fonctionnement du produit. Conservez-le précieusement afin de pouvoir le consulter en cas de besoin.
- Pour connaître les conditions de garantie, veuillez contacter votre revendeur. Veuillez également tenir compte des conditions générales de vente !
- Veillez à utiliser le produit uniquement comme indiqué dans la notice. Une mauvaise utilisation peut endommager le produit ou son environnement.
- Le démontage ou la modification du produit affecte sa sécurité. Attention : risque de blessures !
- N'ouvrez pas l'appareil, sauf pour remplacer les accus. Ne tentez jamais de réparer vous-même le produit !
- Manipulez le produit avec précaution. Un coup, un choc, ou une chute, même de faible hauteur, peut l'endommager.
- N'exposez pas le produit à l'humidité ni à une chaleur extrême.
- Ne plongez jamais le produit dans l'eau ni dans aucun autre liquide.
- Surveillez les enfants pour vous assurer qu'ils ne jouent pas avec l'appareil.
- Aucune garantie ne pourra être appliquée en cas de mauvaise utilisation.
- Le fabricant décline toute responsabilité en cas de dégâts matériels ou dommages (physiques ou moraux) dus à une mauvaise utilisation et/ou au non-respect des consignes de sécurité.
- Sous réserve de modification et d'erreur.

Consignes importantes pour le traitement des déchets

Cet appareil électronique ne doit PAS être jeté dans la poubelle de déchets ménagers. Pour l'enlèvement approprié des déchets, veuillez vous adresser aux points de ramassage publics de votre municipalité. Les détails concernant l'emplacement d'un tel point de ramassage et les éventuelles restrictions de quantité existantes par jour/mois/année, ainsi que sur des frais éventuels de collecte, sont disponibles dans votre municipalité.

Déclaration de conformité

La société PEARL.GmbH déclare ce produit NX-6514 conforme aux directives actuelles suivantes du Parlement Européen : 2004/108/CE, concernant la compatibilité électromagnétique, et 2011/65/UE, relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques.

Directeur Service Qualité
Dipl.-Ing. (FH) Andreas Kurtasz
29.07.2013